

**Zeitschrift:** Saussurea : journal de la Société botanique de Genève  
**Herausgeber:** Société botanique de Genève  
**Band:** 30 (1999)

**Artikel:** Les surfaces de compensation écologique, une agriculture en symbiose avec la nature  
**Autor:** Chapalay, Michel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1098884>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Photographie : Catherine Lambelet, CIB

## *Les surfaces de compensation écologique, une agriculture en symbiose avec la nature*

Michel Chapalay

Les paysages d'antan ressurgissent graduellement. Une réponse à la libéralisation du marché mondial qui autorise un « recyclage » des terres agricoles en zones bucoliques.

Depuis 1993, la Confédération octroie des contributions aux agriculteurs pour la mise en place de surfaces de compensation écologique (SCE).

Cette nouvelle affectation de certaines zones agricoles est la conséquence des accords de libres échanges pris au sein de l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C. - ancien GATT). Cette dernière établit les règles du commerce international qui annulent tous les principes qui perturbent le libre échange (clarté des prix, frais douaniers, mesures sociales, etc.).

### **Nouvelle orientation touchant à l'utilisation des surfaces agricoles**

La philosophie qui avait prévalu jusqu'alors, « nourrir la population », a donc été entièrement revue. Cette remise en question de la politique agricole dans le jeu des importations/exportations débouche sur la notion de préservation du paysage et de la nature, en maintenant les pay-

sans dans les régions défavorisées, tant en plaine qu'en montagne.

En effet, face à la surproduction agricole (cultures intensives), tant en Suisse qu'en Europe, et afin de ne pas laisser, d'une part des terres en friche, et que, d'autre part, la production de nourriture n'est plus la seule mission de l'agriculture, la Confédération a décidé, en 1993, de créer des zones de protection de l'environnement: les SCE.

La Suisse a pu obtenir de l'O.M.C. que cette nouvelle orientation à but écologique entre dans la «green box»<sup>1</sup>.

Les surfaces de compensation écologique sont des terres agricoles non productives, mais ensemencées et entretenues.

<sup>1</sup> Terme utilisé dans les accords de l'O.M.C. Il décrit les mesures écologiques autorisées et qui dérogent aux lois du libre échange.

**Jachère**

Ancien terme qui désignait à l'époque une terre labourable qu'on laissait temporairement reposer en ne lui faisant pas porter de culture (reconstruction de la fertilité du sol).

**Jachère verte** (au maximum 2 ans)

Ce terme est utilisé pour désigner une surface avec des espèces désignées, mais qui n'a pas de production (aucun produit exporté). Le but étant de supprimer la production dans un but économique.

Ce type de jachère disparaîtra en 2000 au profit de mesures écologiques.

**Jachère florale** (s'installe pour 2 à 6 ans)

Terrain ensemencé de multiples espèces autochtones, souvent disparues, avec un programme d'entretien qui a pour but de diversifier la flore et d'être un site propice aux activités de la faune locale (insectes – papillons – oiseaux).

**Jachère de rotation** (espèces annuelles ou bis-annuelles)

Mesure écologique et économique. L'ensemble des espèces florales est dit de colonisation (semé en automne et disparaît 2 printemps après). Cette méthode permet de mieux contrôler l'envahissement par des mauvaises herbes.

**Surface de compensation écologique**

Terme général qui désigne des surfaces qui ont un intérêt écologique désigné, avec ou sans contrat.

**Friche**

Terre non cultivée, mais qui l'a été ou qui pourrait l'être.

Ce type d'utilisation du sol n'est pas soumis à une indemnisation (aucun contrat).

Les zones de « jachères » (voir les définitions dans l'encadré ci-dessus) servant à la compensation écologique sont multiples. L'Ordonnance fédérale sur les contributions écologiques définit les milieux pouvant être attribués à cette fin. L'agriculteur est libre de les répartir comme bon lui semble. Les milieux suivants sont considérés :

- prairies extensives,
- pâturages extensifs,
- pâturages boisés,
- prairies peu intensives,
- prés à litière,
- bandes culturales extensives,
- jachères florales,
- arbres fruitiers à hautes tiges,
- arbres isolés, allées d'arbres,
- haies, bosquets,
- fossés humides, mares et ruisseaux,
- surfaces rudérales,
- tas d'épierrage, affleurements rocheux, murs de pierres sèches,
- chemins naturels non stabilisés.

Les conditions d'entretien ainsi que les exigences (durée, surface minimale, etc.) sont clairement précisées et définissent les contributions annuelles versées par la Confédération aux paysans.

**La biodiversité des SCE, un atout majeur pour notre environnement**

Toutefois, le législateur attend expressément un résultat positif de ces mesures dans le domaine de la diversité biologique.

Hormis les conditions légales, le paysan doit être attentif à divers paramètres relatifs aux contextes géographique, typologique, biologique, etc.

Ainsi, la Confédération ne porte pas son regard uniquement sur la quantité des SCE, mais également sur la qualité de ces dernières, et par conséquent, il en est tenu compte dans le versement des indemnités.

**Un outil d'appréciation à la portée de chacun**

Depuis l'application de la loi relative aux SCE, la qualité de ces dernières est une notion très discutée. La mise sur pied d'une clé d'appréciation a eu pour objectif d'inciter le praticien à observer et à comprendre par lui-même ce que représente, dans le terrain, la qualité écologique. Cette dernière est définie comme étant « l'ensemble des éléments et des facteurs écologiques permettant de caractériser un organisme, un milieu, un écosystème, etc. ». Cette notion est purement descriptive (ni positive, ni négative). La qualité d'un milieu écologique dépend notamment des éléments suivants :

- facteurs écologiques de la station,
- diversité biologique,
- taille et forme du milieu,
- structure du milieu,
- durée de formation du milieu,
- relations avec d'autres milieux,
- mode d'entretien, etc.

Le Service romand de la vulgarisation agricole (SRVA) a élaboré une clé d'appréciation de la qualité écologique, document qui s'adresse avant tout aux agriculteurs qui gèrent des milieux semi-naturels, aux conseillers, aux enseignants et à toutes les personnes intéressées par la qualité écologique des milieux.

La clé « mesure » la diversité biologique et la structure du milieu. Puis, en fonction des résultats, elle oriente le mode d'entretien.

De nombreux schémas permettent d'évaluer la qualité des sites. Un exemple est fourni par la figure 1 qui se rapporte à la catégorie « herbages », correspondant à des prairies permanentes extensives, des prairies peu intensives, des pâturages extensifs ou à des zones herbeuses de pâturage boisé.

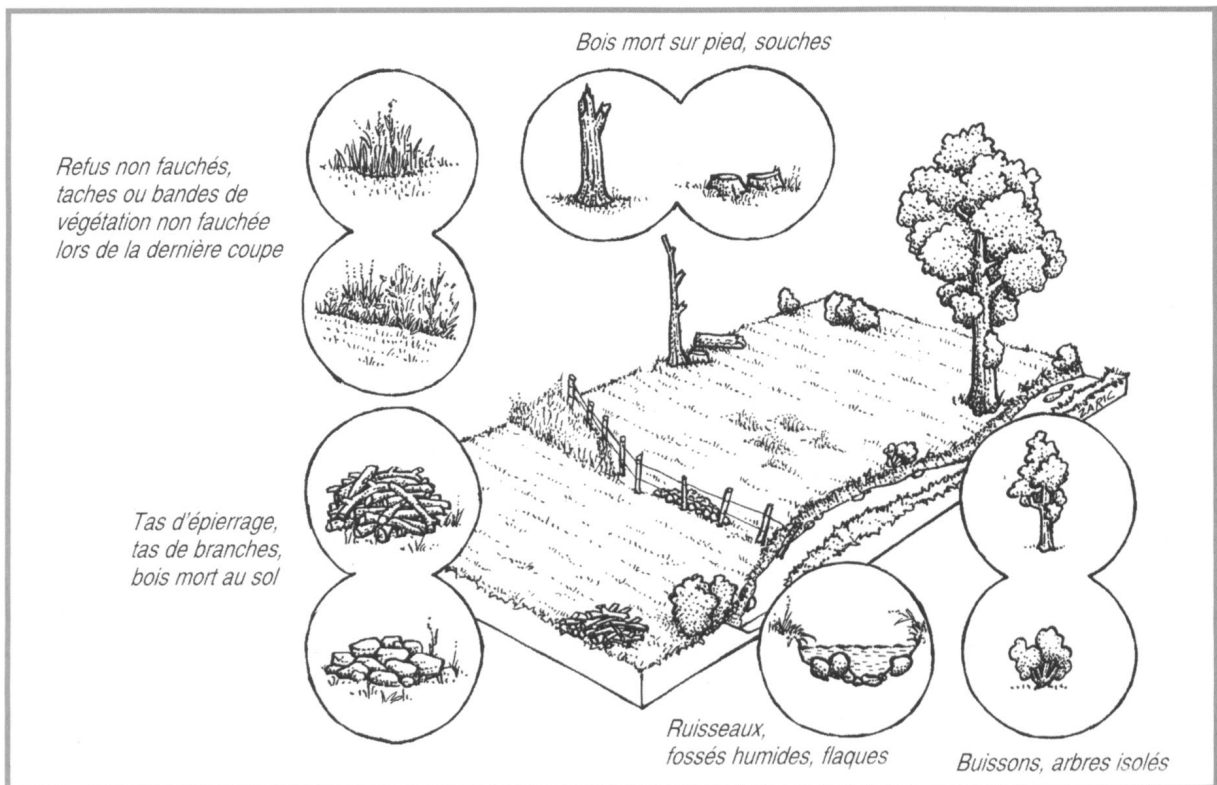
Cette approche visuelle, outil d'appréciation à la portée de chacun, permet d'évaluer d'une manière simple la qualité écologique des parcelles agricoles. La qualité écologique peut également se matérialiser par l'installation naturelle d'une faune très intéressante dont les membres peuvent être des épeires (araignées), le flambé (papillon), des longicornes (coléoptères), des rongeurs et des gastéropodes.

La réintroduction de certaines espèces de la flore sauvage, tout en préservant les variétés installées, peut s'effectuer à tous les étages de la végétation. Pour le pâturage extensif, par exemple, les types d'alliances végétales possibles sont illustrés par la table 1.

Le contexte pratique, exigé par la constitution d'un outil vulgarisé, voulait aussi que les espèces retenues soient classées en fonction de leur difficulté d'identification :

- espèces identifiables par le profane (niveau « évident »)
- espèces identifiables par une personne formée (niveau « apparent »)
- espèces identifiables par le spécialiste (niveau « caché »)

Figure 1. Schéma représentant les divers types de structures du milieu « herbages » (tiré de Charollais et al., 1997)



Le tableau 2 énumère les plantes sauvages présentes dans les mélanges pour jachères florales, fournis par les marchands-grainiers.

### Qu'en est-il dans la pratique ?

Parmi ses nombreuses activités, l'agriculteur assure la gestion et l'entretien de milieux dits « semi-naturels », dont une des fonctions principales est de maintenir la diversité biologique dans le paysage rural. Certainement que l'expérience de la terre et de la « lecture du paysage » permettent déjà à l'agriculteur une certaine maîtrise de toutes les subtilités de la clé d'appréciation qui cible les objectifs environnementaux. L'importance de ces nouveaux biotopes n'est malheureusement pas toujours bien saisie par le grand public.

Pour l'exploitant agricole : **Toute une information au public doit être menée pour collaborer à cette réalisation.**

L'avis de M. Michel Bidaux<sup>2</sup>, exploitant du domaine de Sierne, à Veyrier (canton de Genève) est très intéressant : « L'agriculteur vit comme tout le monde l'influence de l'écologie dans son travail. Sa motivation est renforcée par la prestation « service public » du système qui en justifie l'aspect financier ».

« Toute une information au public doit être menée pour éviter des déprédations » lance éga-

lement M. Bidaux. En effet, « si l'agriculteur maîtrise les difficultés au niveau de l'entretien, les promeneurs, les chevaux, les chiens et les pique-niqueurs provoquent, dans ces jachères, des dégâts, souvent de manière inconsciente, il est vrai, et il a fallu, malheureusement, clôturer certaines zones ».

Une information « grand public » ne serait-elle pas une mesure préventive efficace ? « Il est clair que des visites guidées sont organisées sur demande, afin de sensibiliser d'une manière directe la population. Par ailleurs, la création de cheminements balisés avec points d'observation est à l'étude ».

### Quel bilan peut-on tirer six ans après l'introduction des SCE ?

Selon M. Bidaux, « certaines surfaces se sont dégradées par l'envahissement de la mauvaise herbe. Des mesures correctives ont été prises. D'autres se sont améliorées par l'installation de nouvelles plantes sauvages. La faune s'est développée d'une manière substantielle, essentiellement les insectes et les papillons. Quant aux oiseaux, une observation a été menée par des

<sup>2</sup> M. Michel Bidaux est entrepreneur agricole. Il a suivi l'école de Marcellin et possède la maîtrise fédérale d'agriculture. Il est président d'IP-SUISSE (voir encadré ci-après) et vice-président de la Chambre genevoise d'agriculture.

Tableau 1. Types d'alliances végétales possibles pour le pâturage extensif (tiré de Charollais et al., 1998)

Alliance végétale	Description	Localisation
<i>Seslerion</i>	Pelouses calcaires sèches	Altitude
<i>Xerobromion</i>	Pelouses très sèches	
<i>Fetucion valesiacae/Stipo-Poion</i>	Pelouses steppiques ouvertes	
<i>Diplachnion</i>	Pelouses rocheuses acides	Sud des Alpes
<i>Nardion</i>	Pâturages maigres acides	Subalpin
<i>Cirsio-Brachypodion</i>	Pelouses steppiques fermées	
<i>Festucion-variae</i>	Pelouses acides rocheuses	Altitude
<i>Mesobromion</i>	Pelouses sèches (pâturages séchards)	Basse altitude
<i>Caricion ferruginae</i>	Pelouses humides calcaires (généralement fauchées)	
<i>Calthion</i>	Prairies/pâturages humides eutrophes	
<i>Filipendulion</i>	Mégaphorbiaies marécageuses eutrophes	
<i>Lolio-Cynosurion</i>	Pâturages gras	Plaine/montagnard
<i>Poion alpinae</i>	Pâturages gras	Subalpin-alpin
et éventuellement		
<i>Calluno-Genistion</i>	“Landines” acides subatlantiques	
<i>Sedo-Veronicion</i>	Dalles acides	Basse altitude
<i>Alyso-Sedion</i>	Dalles calcaires	Basse altitude

### Fleurs sauvages (écotypes indigènes)

Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	Panais cultivé	<i>Pastinaca sativa</i>
Nielle des blés	<i>Agrostemma githago</i>	Picride fausse épervière	<i>Picris hieracioides</i>
Buglosse des champs	<i>Anchusa arvensis</i>	Gaude	<i>Reseda luteola</i>
Anthémis des teinturiers	<i>Anthemis tinctoria</i>	Rhinante velu	<i>Rhinanthus alectorolophus</i>
Bardane commune	<i>Arctium lappa</i>	Compagnon blanc	<i>Silene pratensis</i>
Cumin des prés	<i>Carum carvi</i>	Epiaire annuelle	<i>Stachys annua</i>
Bleuet	<i>Centaurea cyanus</i>	Tanaisie vulgaire	<i>Tanacetum vulgare</i>
Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i>	Salsifis d'Orient	<i>Tragopogon pratensis</i> subsp. <i>orientalis</i>
Chicorée	<i>Cichorium intybus</i>	Molène à fleurs denses	<i>Verbascum densiflorum</i>
Carotte	<i>Daucus carota</i>	Molène lychnite	<i>Verbascum lychnitis</i>
Cardère sauvage	<i>Dipsacus fullonum</i>		
Vipérine vulgaire	<i>Echium vulgare</i>		
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>	<b>Plantes protectrices (semences importées)</b>	
Knautie des champs	<i>Knautia arvensis</i>	Bourrache officinale	<i>Borago officinalis</i>
Legousie miroir de Vénus	<i>Legousia speculum-veneris</i>	Sarrasin commun	<i>Fagopyrum esculentum</i>
Lythrum salicaire	<i>Lythrum salicaria</i>	Fenouil commun	<i>Foeniculum vulgare</i>
Mauve musquée	<i>Malva moschata</i>	Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>
Mauve sauvage	<i>Malva silvestris</i>	Lupin à folioles étroites	<i>Lupinus angustifolium</i>
Camomille vraie	<i>Matricaria recutita</i>	Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i>	Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i>
Mélilot officinal	<i>Melilotus officinalis</i>	Esparcette à feuilles de vesce	<i>Onobrychis viciifolia</i>
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i>	Moutarde blanche	<i>Sinapis alba</i>
Origan vulgaire	<i>Origanum vulgare</i>	Trèfle hybride	<i>Trifolium hybridum</i>
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>		

Tableau 2. Mélanges pour jachères florales (tiré du Forum National pour la compensation écologique, 1997)

ornithologues sur les communes de Troinex et Veyrier<sup>3</sup> ».

### ...une valeur ajoutée au travail de l'agriculteur qui se mesure à la qualité du produit fini ...

Qu'en est-il de la production agricole au milieu de ces biotopes ?

« Dans le contexte de la compensation écologique déclare M. Bidaux, bien des agriculteurs travaillent selon le principe de la production intégrée (voir encadré p. 71). Ce type d'exploitation nécessite une adaptation au site et l'utilisation de produits naturels ou neutres pour l'environnement (introduction de contre-prédateurs par exemple) ou de moyens de lutte indirecte contre les maladies (choix des variétés, période d'ensemencement, etc). Ce dispositif représente une valeur-ajoutée au travail de l'agriculteur qui se mesure à la qualité du produit fini et à la satisfaction d'un travail diversifié et intéressant dans un contexte naturel ».

### Conclusions

Un botaniste célèbre a déclaré : du foin des herbiers découle le lait de la science. Par analogie, on peut dire : du foin politique découle le lait de la protection de l'environnement. Consciemment ou inconsciemment, les décideurs au niveau mondial ont fourni les armes aux défenseurs de la nature et du paysage pour qu'ils redonnent à notre environnement tout son potentiel de protecteur de la flore, de la faune et de leurs habitats. Les exploitants et spécialistes ont su, grâce à leur expérience et leurs connaissances, gérer tous les gisements naturels favorables à une telle reconstruction.

**A nous d'en jouir sans y toucher !**

<sup>3</sup> Le recensement paraîtra dans la prochaine édition de l'atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève.

## IP-Suisse, un label qui participe à la biodiversité

L'Association suisse des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée est une fédération d'associations cantonales regroupant, sur l'ensemble de la Suisse, environ 30'000 agriculteurs et agricultrices.

Depuis sa constitution en 1998, les responsables de l'association ont entrepris une réflexion globale sur l'évolution de la politique agricole suisse, ainsi que sur le développement du marché des produits alimentaires. Les réflexions ont montré la nécessité de créer une marque – détenue par les producteurs – afin de pouvoir entrer directement en contact avec les consommateurs. De plus, les exigences de la marque ont permis de répondre à leurs attentes en matière de protection de l'environnement et des animaux.

L'insigne de la coccinelle et la dénomination IP-Suisse, sont les éléments caractéristiques de la marque. Depuis le lancement de la production

sous label, il existe un programme spécifique pour les céréales, les pommes de terre, les fruits et légumes, ainsi que les différentes catégories de bétail de boucherie. Un système de contrôle indépendant assure la trace dans la filière de transformation jusqu'à la consommation.

Le label IP-Suisse, tout en donnant une grande importance à la qualité intrinsèque du produit, garanti un respect du lieu de production, son premier outil de travail. Le cahier des charges auquel il se soumet contient des mesures restrictives, ainsi que des éléments constructifs en faveur de la faune et de la flore.

Parmi d'autres obligations, celle de cultiver diverses plantes en rotation est un élément favorable. L'installation de nouveaux biotopes, comme les haies basses et les jachères florales composées d'espèces rares ou en disparition, montre notre détermination à participer à cette agriculture durable.

Découverte |

## Remerciements

Nous remercions Madame E. Marendaz du SRVA de nous avoir donné l'autorisation de reproduire la figure 1.

## Références bibliographiques et articles à consulter

- ANONYME (1997). *Directives concernant la compensation écologique dans l'exploitation agricole*, SRVA/BL, 6 p.
- CHAROLLAIS, M., S. PAERSON, S. KUCHEN & C. SCHIESS (1997). *Qualité écologique : clé d'appréciation*. SRVA, Lausanne, 50 p.
- CHAROLLAIS, M., S. PAERSON, S. KUCHEN & C. SCHIESS (1998). Qualité des surfaces de compensation écologique. *Rev. Suisse Agric.*, 30, p. 107 - 115.
- CIARDO, F. (1997). *Vocabulaire compensation écologique*. SRVA, Lausanne 200 p.
- GONSETH, Y. & G. MULHAUSER (1996). Bioindication et surfaces de compensation écologique. *Cah. Environm. (Berne)*, 261, 135 p.
- LAMBELET-HAUETER, C. & N. DELABAYS (1999). Aspects floristiques et malherbologiques des surfaces de compensation écologique en grandes cultures. *Rev. Suisse Agric.*, 31, p. 147 - 155.

- LAMBELET-HAUETER, C., E. MOSIMANN & N. DELABAYS (1998). Les surfaces de compensation écologiques (SCE) en grandes cultures : présentation et gestion. *Rev. Suisse Agric.*, 30, p. 1 - 11.
- OFAG, OFEFP, IRAB (1994). *Surfaces de compensation écologique (SCE) dans l'agriculture*. SRVA, Lausanne, 6 p.
- SOLLBERGER, B. & U. TSCHANNEN (1999). *Notre nature nous comble*. IP - SUISSE, Lausanne, 24 p.

## Texte

Michel Chapalay  
av. des Communes-Réunies 54,  
CH-1212 Grand-Lancy